

COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 3 DÉCEMBRE 2009

Présents : MM. ANDRÉ – RASSEL – Mme NOEZ – MM. DAMBLEMONT – DUBOIS – BONDELU – BOSSU – DUPONT B. – BONAMY – DESPREZ – Mme PONCHAUX – Mmes SEGHIN – MARINEL – M. FLEURIE – Mme DEBERGH et Mlle CHARLES.

Absents : Mme VANELLE – MM. DENNEULIN – DUPONT Y. – Mme PORTOIS – MM. LENFANT – MÉNIGOT, excusés ayant donné pouvoir. M. DESCAMPS.

Approbation du procès-verbal de la réunion du 20 octobre 2009.

Émile RASSEL commente le tract d'"Emmerin Autrement", rectifie les inexactitudes et donne toutes précisions nécessaires (voir en annexe).

SUBVENTIONS :

Émile RASSEL présente toutes les solutions étudiées par la commission Finances pour le calcul des subventions aux associations à vocation sportive.

En définitive, la commission Finances a estimé qu'eu égard aux efforts qu'elle a consentis cette année en matière d'économie de fonctionnement, elle reconduisait au titre de l'année 2009 les montants alloués en 2008, avec un bémol pour le Taekwondo dont les effectifs ne comprennent que 2 emmerinois sur un total de 49 licenciés, et pour lequel il sera appliqué le plancher de 220 €.

Le conseil approuve à l'unanimité.

SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES :

Plusieurs demandes de subventions exceptionnelles ont été présentées.

-Le Club Canin d'Emmerin pour un montant de 672 € au titre du remboursement de leurs frais de fonctionnement.

Approuvé.

- Le Judo Club Emmerin pour une aide financière aux frais de scolarisation d'une licenciée qui vient d'intégrer le pôle espoirs d'Amiens (sportifs de haut niveau). Avis défavorable (n'entre pas dans le cadre des subventions exceptionnelles versées pour un club sportif).

- Le Centre Taekwondo Pichereau : la demande formulée n'est pas précise et qu'elle doit être la position de la commune pour une association qui ne compte que 2 emmerinois ? Avis défavorable.

- La Pêche Emmerinoise : pour compenser les dépenses d'investissement réalisées en 2009 sur une pompe. En fait, l'association réalise ces travaux sans autorisation préalable de la commune. Avis défavorable.

Monsieur le Maire précise que le fait de pomper l'eau dans la nappe phréatique pour maintenir le niveau d'eau des étangs est une aberration, puisque l'eau retourne directement dans la nappe phréatique par infiltration.

TARIFS 2010 :

La commission Finances, compte tenu de l'inflation constatée pour l'année 2009 qui est proche de 0, propose de ne pas augmenter les tarifs des services et des locations de salles pour l'année 2010.

Le conseil approuve à l'unanimité.

Émile RASSEL précise que les tarifs seront peut-être à revoir en cours d'année pour les activités subventionnées par la C.A.F. Elle demande l'augmentation des ouvertures des services (C.L.S.H. petites vacances – mercredis récréatifs).

Patricia MARINEL répercute une demande de parents quant au fractionnement du prix de la garderie du soir.

Émile RASSEL répond que la commission Finances a pour l'instant pris une position d'attente et que le problème sera revu ultérieurement.

CLASSE DE NEIGE DES C.M. :

Le séjour aura lieu du 1^{er} au 6 mars 2010 à Xonrupt (Vosges).

80 enfants y participeront contre 62 en 2008.

Le coût total du séjour sera de 29 920 €.

La commission Finances propose une participation globale de 4 800 €, soit une augmentation de 6.17 % par rapport à 2008.

Le reste de la dépense est à la charge des familles, de la coopérative scolaire et de l'association des parents d'élèves, soit une augmentation globale de 2.20 %.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité.

DISSOLUTION DU C.I.S.P.D. :

Les séances de travail du C.I.S.P.D. ont relevé les différentes difficultés du dispositif intercommunal du fait de la disparité entre les communes, le nombre d'habitants, le type d'urbanisation et l'évolution de la délinquance constatée.

Lors de la réunion du 5 novembre 2009, le Bureau propose la dissolution du dispositif.

Monsieur le Maire propose d'acter la dissolution du C.I.S.P.D. et de verser à la commune de Loos, la subvention due pour les années 2008 et 2009.

Le conseil municipal adopte à l'unanimité.

Monsieur le Maire informe les conseillers qu'ils auront prochainement à délibérer sur la création d'un nouveau C.I.S.P.D. qui regroupera les communes de Loos, Haubourdin et Emmerin.

Celles-ci, de par leur proximité, brassent une même population perturbatrice.

TAUX DE RÉMUNÉRATION DU PERSONNEL :

Émile RASSEL propose d'adopter les taux de rémunération fixés par le Ministère pour les heures d'étude surveillée et de surveillance de cantine au 1^{er} janvier 2010.

Adopté à l'unanimité.

SALLE DE JEUX – BIBLIOTHÈQUE ÉCOLE MATERNELLE :

Émile RASSEL rappelle le problème récurrent du manque de place dans la salle dortoir/éveil de l'école maternelle et Monsieur le Maire s'était saisi personnellement du dossier.

Une étude de projet de construction d'une salle d'évolution et bibliothèque (qui se trouve actuellement dans l'école primaire) d'une surface de 271,63 M² a été menée.

2/4

Financièrement, la réalisation serait possible si la commune obtient des subventions du Conseil Général (F.D.S.T.), de l'État (D.G.E.) et l'aide parlementaire exceptionnelle.

Monsieur le Maire propose de présenter des dossiers de demande de subventions auprès des organismes cités.

Le conseil approuve à l'unanimité.

RECENSEMENT DE LA POPULATION 2010 :

Le recensement de la population d'Emmerin aura lieu du 21 janvier au 20 février 2010.

Il est nécessaire de créer 6 emplois d'agents recenseurs afin de réaliser les opérations de recensement.

Une enquête sur la famille et les logements est associée au recensement sur un district déterminé par l'I.N.S.E.E..

La rémunération est fixée selon les barèmes de l'I.N.S.E.E.

3 coordonnateurs seront nommés parmi le personnel administratif, afin d'assurer l'encadrement des agents recenseurs et d'effectuer les tâches administratives.

Le conseil approuve à l'unanimité.

ÉCOLES PRIVÉES SOUS CONTRAT D'ASSOCIATION :

La loi "libertés et responsabilités locales" du 13 août 2004 fait obligation aux communes de contribuer aux dépenses des écoles privées sous contrat d'association pour les élèves de la commune fréquentant les classes élémentaires.

La participation est fixée à 467,28 € pour 7 enfants de l'école privée Sainte Marie de Beaucamps Ligny, soit 3 270,96 €.

Le conseil adopte à la majorité.

MISE EN NON VALEUR :

Monsieur le Trésorier de Loos les Weppes nous demande la mise en non valeur de divers titres irrécouvrables au titre des années 2005 et 2006, pour un montant global de 1 410,15 €.

Le conseil adopte à l'unanimité.

INFORMATIONS DIVERSES :

➤ Monsieur le Maire informe de l'honorariat en qualité de "Maire adjoint honoraire" de Monsieur André KÉMEL.

➤ Projet d'un complexe sportif intercommunal entre Noyelles lez Seclin, Houplin-Ancoisne et Emmerin. Étude et négociations avec la C.U.D.L. sont en cours, notamment pour le financement.

Ce projet pourrait bénéficier des fonds européens.

Une réunion est programmée le 18 décembre prochain.

➤ À la demande de Carmen PORTOIS, absente ce jour pour raison professionnelle, Émile RASSEL communique les données suivantes relatives à la bibliothèque municipale. Celle-ci est ouverte 6 heures par semaine, fonctionne avec 9 bénévoles qui s'investissent énormément (tant dans le fonctionnement que dans les activités et expositions), possède 7 200 livres, bénéficie du prêt de 500 livres du Conseil Général, a prêté 6 304 livres, compte 513 inscrits et est fréquentée par 5 classes de l'école.

Cette année la commune a acheté 186 livres et divers abonnements.

La bibliothèque a reçu 443 livres en dons.

3/4

Viviane CHARLES, bénévole de la bibliothèque confirme l'investissement de tous les bénévoles.

➤ Bernard ANDRÉ informe le conseil que le député de la circonscription a demandé le prêt d'une salle pour sa présentation des vœux le vendredi 22 janvier 2010.

- Pierrette NOEZ revient sur l'exposition de l'association "Pérou Peuple Jeune" du 29 novembre et lit le courrier de remerciements qu'elle a reçu.
Elle rappelle à tous la Journée de la Solidarité du 5 décembre 2009.
Bernard ANDRÉ ajoute que lors de la bourse aux jouets, les enfants ont participé à la solidarité en faisant don d'un de leurs jouets non vendu à la fin de la journée.
- Jean-Pierre DAMBLEMONT informe que la pose des illuminations de la Mairie pour Noël est terminée. Pour un mois de fonctionnement le coût des consommations sera de 84 €.
- Au cimetière, un nouveau columbarium a été installé et un Jardin du Souvenir a été créé conformément aux nouvelles obligations de la loi.
- Un nouveau fourgon Master Renault vient d'être acheté en remplacement du Ford qui est en très mauvais état et devra être réformé à court terme.
- Didier BONDELU informe que la nouvelle association de jeunes a pris possession de ses créneaux d'occupation de la salle Henri Lhote, soit le jeudi de 17 H 30 à 21 H 00.
25 jeunes y pratiquent le foot en salle.
- Philippe DESPREZ réalise actuellement des relevés pour établir des plans de parking rue Paul Lafargue et faire des propositions aux services de L.M.C.U.
- Danièle PONCHAUX, membre de la commission Animation énumère les projets :
 - soirée Cabaret-Théâtre le 23 janvier 2010.
 - Journée du Patrimoine.
 - Exposition "Nos voisins ont du talent".
 En qualité de membre de la commission Environnement elle annonce :
 - projet bibliothèque "Développement durable".
 - sortie Triselec à Halluin.
 - sortie Station de lagunage de Deûlémont.
 - conférence : "Dépenses d'énergie dans la maison".
- Alain FLEURIE annonce que le problème du don de la chapelle de la rue Roger Salengro sera bientôt résolu et qu'il pourra y avoir mise à disposition immédiate.
Bernard ANDRÉ explique que la rénovation de la chapelle sera effectuée par les jeunes en partenariat avec le propriétaire/la commune et les jeunes.
- Sécurité : le contexte actuel n'est pas très favorable. Il y a recrudescence des dégradations, des vols des voitures, des cambriolages.
Il y a reprise des contrôles de : vitesse, casques, ceintures de voitures et notamment des enfants (sortie école) et du stationnement interdit ou gênant. Par ailleurs une modification éventuelle du plan de circulation est à l'étude (demande faite auprès de L.M.C.U.).
- Bernard ANDRÉ souhaite de bonnes fêtes de fin d'année à tous et rappelle qu'en 2010 il y aura le Marathon de la Route du Louvre, dont le sens est inversé, et le Grand Débarquement en juin.

ANNEXES

TRACT EMMERIN AUTREMENT DU 2 NOVEMBRE 2009

Émile RASSEL commente ce tract qui a fait l'objet d'une diffusion dans les boîtes aux lettres de la commune.

Comme d'habitude les formulations s'avèrent pour le moins ambiguës et toujours incomplètes.

Certaines sont dénuées de fondement.

D'autres pour le moins incongrues.

Aussi il importe que la municipalité qui se voit si facilement critiquée puisse apporter et de façon objective, les réponses qui éclaireront les Emmerinois sur les réalités qui s'attachent à la gestion de la commune.

- « Les économies sont bien timides ».

Trois décisions du conseil municipal en date des 19 juin 2008, 20 janvier 2009 et 25 juin 2009 ont décidé la mise en œuvre immédiate d'un plan d'économies de près de 90 000 €, représentant 10.70 % des Charges de Fonctionnement maîtrisables.

- « Pourquoi le Monument des Fusillés est-il éclairé toute la nuit ? »

Indépendamment du caractère symbolique lié au devoir de mémoire, il faut savoir que le coût annuel de cet éclairage s'élève à 17 € 77!! – Soit moins de 5 centimes d'euros par jour !!!

« Ne peut-on pas réduire les frais d'affranchissement et de portage ? ».

- L'affranchissement dépend directement du volume du courrier à traiter. Le tarif postal réduit est utilisé au maximum.

- Lors de sa séance du 20/01/2009 le conseil municipal a décidé de regrouper au maximum le portage des feuilles d'informations. Résultat : sur une même période de 11 mois la dépense a été réduite de plus de 21 % apportant une économie de 1 056 €.

« Les tarifs piscine sont passés de 5 € pour 3 séances à 5 € pour 2 séances ».

La commune n'a jamais pris à sa charge directe les frais d'entrée à la piscine, qui correspondent au prix fixé par la ville de Wattignies.

Par contre la commune prend intégralement à son compte les frais de transport, soit 2 730 € par an.

« Les études surveillées ».

Lors de la réunion du conseil municipal du 25 juin 2009 toutes les explications ont été apportées sur les raisons qui ont amené la municipalité à facturer aux usagers ce service qui jusqu'alors été supporté par l'ensemble des contribuables.

« ... pourquoi ne met-on pas à contribution nos élus qui perçoivent des indemnités ? »

Je rappellerai simplement que depuis le début de leurs mandats les élus perçoivent une indemnité de fonction réduite de 8.7 % par rapport au barème officiel.

Enfin et pour conclure.

« ... les feuilles d'impôts sont plus lourdes que l'année dernière (entre 25 € et 130 € de plus rien que pour la taxe foncière) ».

Cette augmentation est réelle et la municipalité ne l'a jamais cachée (C.M. du 24/03/2009). Il eut cependant été plus juste et plus correct de préciser que la totalité des augmentations constatées sur les feuilles d'impôts locaux ne profite pas exclusivement à la commune. Loin s'en faut.

En effet, en taxe foncière, pour une augmentation globale constatée de 25 € il faut savoir que la commune n'en perçoit que 7 € 50, soit 30 %, le reste étant perçu par le Département, la Région, la Communauté Urbaine et l'État. Je rappelle, également, que la commune n'avait plus augmenté ses taux d'imposition depuis 2004.

J'en termine ici avec cette mise au point qui s'avérait nécessaire, en rappelant une fois encore que les élus qui ont été démocratiquement choisis par les électeurs pour les représenter au sein du conseil municipal, apportent toutes leurs compétences et leur passion afin de gérer la commune de la façon la plus réaliste et au bénéfice de la défense de l'intérêt général de la population.